

# Les Crocus

Centre d'accueil  
Alzheimer de jour



Centre d'accueil de jour "Les Crocus"  
85 rue de Paris, 91400 Orsay  
01 60 12 39 47  
lescrocus@mairie-orsay.fr



Site de la ville : [www.mairie-orsay.fr](http://www.mairie-orsay.fr)  
Rubrique À tout âge > Santé et social  
Page Les Crocus



## Accueil de jour "Les Crocus"

85 rue de Paris

01 60 12 39 47

[lescrocus@mairie-orsay.fr](mailto:lescrocus@mairie-orsay.fr)

### **Jours et horaires d'ouverture :**

Du lundi au vendredi 9h-17h, hors jours fériés

Accès par la rue de Paris (voir plan en annexe)

# L'Accueil de jour



L'établissement accueille des personnes de plus de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives, avec dérogation possible pour les moins de 60 ans. Elles doivent vivre à domicile et être prises en charge quotidiennement par leur entourage et/ou des professionnels.

L'Accueil met ainsi à votre service son équipe pluridisciplinaire qualifiée et spécialement formée pour répondre aux attentes liées à la maladie d'Alzheimer et apparentées.

L'ensemble du personnel s'engage dans une démarche qualité visant à vous offrir un accompagnement adapté qui s'appuie notamment sur les chartes de la personne âgée dépendante et de la personne accueillie.

Ce livret a été préparé à votre intention dans le but de vous apporter une meilleure connaissance de l'établissement et de vous fournir les renseignements nécessaires à votre accueil ou celui de votre parent et de vous guider dans les démarches.

Nous sommes persuadés que notre collaboration sera riche et que nos objectifs seront les vôtres dans un esprit de convivialité et de partage.

Au nom de toute l'équipe, bienvenue aux Crocus !



## Mot du président et maire d'Orsay

Il y a des lieux qui font du bien.

Il y a des équipes de femmes et d'hommes qui accompagnent, soulagent, font vivre des moments d'échanges si précieux.

Les Crocus sont tout cela à la fois.

Toujours trop modeste face aux besoins de notre pays, toujours trop modeste pour les nombreuses familles qui en ont besoin, notre municipalité apporte sa pierre à l'édifice à travers ce lieu d'accueil.

Je souhaite ici saluer l'équipe pluridisciplinaire et l'ensemble des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour soulager des situations humaines si difficiles, traversées par les patients et les aidants.

De tout cœur, merci à eux !

David Ros, maire d'Orsay



L'Accueil de jour a été créé en 2000 à l'initiative du Lion's Club. D'abord implanté à Gif sur Yvette, il s'installe à Orsay en 2005 dans les locaux actuels, mis à disposition par la municipalité.

La gestion en est reprise par le CCAS de la ville d'Orsay en janvier 2008, en collaboration depuis mars 2021 avec le Pôle Seniors de la Direction des Solidarités de la ville.

## L'Accueil de jour accompagne quotidiennement 10 accueillis.



### Nos objectifs

- Préserver et maintenir l'autonomie de la personne accueillie ;
- Favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement ;
- Renforcer le lien et le cadre familial tout en donnant du répit aux aidants familiaux.

### Nos locaux

- 1 bureau d'accueil ;
- 1 vestiaire ;
- 1 cuisine ;
- 2 blocs sanitaires ;
- 1 salle de psychomotricité et d'activité physique ;
- 1 salle multi-espaces comprenant 1 salon avec fauteuils et canapés relax, 1 salle à manger et 1 espace d'activités sur tables ;
- 1 jardin thérapeutique.

### Notre personnel

Qualifié et motivé, il est sous la responsabilité de la responsable de l'action sociale et de la solidarité de la ville :

- 1 infirmière coordinatrice ;
- 1 agent administratif ;
- 1 psychologue ;
- 1 psychomotricienne ;
- 1 aide médicopsychologique ;
- 1 agent d'entretien.

L'équipe pluridisciplinaire est quotidiennement renforcée par des bénévoles formés et impliqués dans l'organisation de la structure.

**Les Crocus sont ouverts du lundi au vendredi hors jours fériés de 9h à 17h (pas de fermetures annuelles, sauf travaux).**

# Des activités variées

Un accompagnement basé sur le projet individualisé\* revu trimestriellement pour un suivi adapté.

Un panel d'activités diversifié tenant compte des aptitudes des accueillis, de leurs envies et de leur motivation.



## Aide Médico-psychologique

Ateliers mémoire  
Ateliers ludiques  
Ateliers sensoriels  
Travail manuel  
Dessin  
Chant  
Promenade  
Visites culturelles

## Psycho-motricité

Gymnastique douce  
Danse  
Ateliers équilibre/prévention de chutes  
Toucher thérapeutique  
Motricité fine  
Piscine

## Psychologie

Suivis assurés individuellement :

• **Auprès des accueillis :**  
Soutien psychologique  
Atelier mémoire  
Bilans psychologiques et cognitifs

• **Auprès des aidants familiaux :**  
Soutien psychologique  
Entretiens, conseil et orientation

# Les conditions d'admission

- ▶ Personnes de plus de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives\* avec dérogation possible pour les personnes de moins de 60 ans ;
- ▶ Diagnostic obligatoire posé avec suivi en consultation mémoire ou par un neurologue ;
- ▶ Capacité à intégrer une dynamique de groupe/la vie collective de l'accueil de jour ;
- ▶ Évaluation de l'état de dépendance (notification GIR, GIR compris entre GIR 2 et GIR 6) ;
- ▶ Personnes vivant à domicile et prises en charge quotidiennement par leur entourage ;
- ▶ Consultation de pré-admission avec le médecin coordonateur de l'accueil de jour.

## Protocole d'entrée :

1. La famille souhaitant inscrire son proche doit **appeler l'accueil** de jour. L'équipe remplira dès lors une fiche d'inscription ;
2. La famille doit ensuite appeler le médecin coordonateur à l'hôpital d'Orsay pour demander un **rendez-vous de pré-admission à l'hôpital** afin d'obtenir l'accord du médecin ;
3. Une fois le RV passé, la famille obtient une « **fiche d'entrée** » ;
4. Il faudra alors rappeler les Crocus et demander un **RV de pré-admission** (visite des locaux, explications sur ses missions, histoire de vie de la personne, documents administratifs etc.) ;
5. La personne bénéficiaire effectuera **un essai** (demi-journée, gratuite) ;
6. Si l'essai est positif, la personne entre dans les effectifs.

**Chaque dossier d'entrée est examiné en réunion pluridisciplinaire** afin de tenir compte du lien entre les capacités et besoins de la personne, avec le groupe qui aura été déterminé le plus adapté pour lui.

## Conditions de sortie :

**L'équipe de l'accueil de jour pourra prendre l'initiative d'interrompre la prise en charge face à certaines situations :**

- S'il a une attitude dangereuse pour lui ou pour les autres usagers ;
- Si l'usager se montre opposant à son maintien dans la structure ;
- En cas de troubles du comportement perturbant le groupe et nécessitant une surveillance constante par un membre du personnel ; l'équipe n'étant pas dimensionnée pour pouvoir répondre à ces problématiques ;
- S'il présente un risque infectieux ou si son état de santé ne permet plus son accueil ;
- Si l'évolution de sa maladie ne permet plus l'accompagnement dans ce type de structure (risque de chute important, augmentation de son état de dépendance..).

Cette décision sera prise en concertation avec l'infirmière coordinatrice de l'accueil de jour et le médecin coordonateur.

**L'équipe sera à disposition de la famille afin de lui proposer des solutions alternatives.** Toutes les informations nécessaires seront fournies pour promouvoir la continuité de la prise en charge à domicile, ou un accompagnement à la décision de recourir à une institution.

\* Maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés : démence vasculaire, maladie à corps de Lewy, dégénérescence fronto temporale et maladie de Pick, atrophie du lobe à expression verbale, mais aussi la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques..

# Charte des droits et libertés de la personne accueillie

## PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit.

## DROIT À UNE PRISE EN CHARGE OU À UN ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.

## DROIT À L'INFORMATION

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

## PRINCIPE DU LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en oeuvre de votre projet individualisé vous est garanti.

## DROIT À LA RENONCIATION

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.

## DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.

## DROIT À LA PROTECTION

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.

## DROIT À L'AUTONOMIE

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.

## PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés, dans le respect de vos convictions.

## DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.

## DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Les personnels et résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

## RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Arrêté du 8 septembre 2003  
du Ministère de la santé, de la famille  
et des personnes handicapées

lien



écoute

respect



Les Crocus  
sur **le site** de la ville :

[www.mairie-orsay.fr](http://www.mairie-orsay.fr)

Rubrique **À tout âge**

> **Santé et social**

> **Les Crocus**

entraide

soin

partage



regards